



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Après une année 2011 dont le calendrier budgétaire a été « bousculé » par la suppression de la taxe professionnelle, l'exercice 2012 reprend le rythme traditionnel institué par le Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'organisation, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, d'un débat portant sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat est l'occasion, à partir d'une analyse du contexte économique général, de déterminer les perspectives dans lesquelles la collectivité entend adapter ses orientations stratégiques et les mettre en œuvre pour l'exercice budgétaire.

L'objectif est, cette année, plus ambitieux qu'il ne l'a sans doute jamais été, tant les incertitudes, macro-économiques notamment, sont lourdes. L'actualité de ces derniers mois en a fourni une illustration flagrante : de sommets européens « de la dernière chance » aux plans de rigueur successifs, il est devenu périlleux de proposer une prospective fiable.

Pour autant, avec ce débat, l'exécutif municipal s'engage, une fois encore, dans la voie toujours plus étroite, d'un budget d'action, au service des Livryennes et des Livryens.

1. Le contexte

a. L'environnement économique

L'année 2011 s'est achevée sur une note particulièrement pessimiste : croissance atone, taux de chômage au plus haut depuis 1999, déficit de la balance commerciale et dette publique record, consommation des ménages en berne...

Il est aujourd'hui bien difficile de partager les satisfécits que s'attribue le gouvernement et qui ont présidé à l'élaboration de la loi de finances 2012.

Un balayage des principaux indicateurs économiques conforte cette approche :

- Selon une analyse consensuelle, la croissance économique devrait de nouveau marquer le pas en 2012 (l'OCDE l'estime au mieux à +0,3 % quand la loi de finances reposait sur un optimiste +1 %, rapidement révisé à la baisse le 30 janvier dernier : +0,5%) ;
- L'investissement productif des entreprises, l'un des principaux moteurs de la croissance, devrait également fléchir, celles-ci étant confrontées à une perspective d'activité morose et à un resserrement de leurs conditions de financement ;
- La dégradation du marché du travail devrait se prolonger, en raison de la faiblesse de l'activité ; le taux de chômage pourrait ainsi franchir la barre symbolique des 10 % ;
- Ce niveau élevé du chômage, conjugué à l'effet des mesures d'austérité (notamment la hausse de la TVA), devrait avoir pour conséquence un net ralentissement de la consommation des ménages (ceux-ci préférant privilégier leur épargne lorsqu'ils peuvent en disposer), freinant de la sorte la pression inflationniste, même si cette dernière est évidemment ressentie de manière accrue par les plus modestes.

Mais la principale préoccupation reste tournée vers les marchés financiers et la question de la dette, qui domine les débats : au-delà de son volume considérable (près de 1 700 milliards d'euros), c'est la question de la solvabilité de la France qui est à présent en cause. Le *spread*, c'est-à-dire l'écart de taux entre les emprunts d'Etat français et allemands, s'établit à 125 points de base (contre seulement 30 en mai dernier) : 1,25 % supplémentaire, c'est ce que les investisseurs réclament pour acheter de la dette française... La perte du fameux triple A étant devenue réalité auprès d'une des trois principales agences de notation, ce *spread* pourrait encore être « gonflé » (100 points de base supplémentaires génèreraient une charge pour l'Etat de l'ordre de 3 milliards d'euros). Cet emballement de la dette constituerait une véritable mise en péril du programme d'ajustement des finances publiques pour en rétablir l'équilibre.

b. Les finances locales

A l'instar de l'an passé, il paraît utile d'éclairer ce débat de la situation propre aux finances locales à l'aune du diagnostic établi par l'Observatoire des finances locales (DGCL).

Publiée à l'automne, la dernière mouture de ce rapport est évidemment rédigée à partir des comptes administratifs 2010 mais l'exercice, a fortiori répété dans le temps, permet de dresser bilans et tendances :

- Année de transition du fait de la réforme alors amorcée de la fiscalité locale, 2010 se caractérise par la bonne tenue des finances locales : le rebond des droits de mutation a préservé l'épargne des collectivités qui, communes en tête, ont réduit leur niveau d'investissement et, de fait, leur recours à l'emprunt ;
- En 2011, les collectivités territoriales ont évidemment anticipé le bouleversement né de la suppression de la taxe professionnelle pour sa première année de pleine application. De même, le gel des concours financiers de l'Etat les a conduites à accroître leur effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aussi à un certain attentisme en matière de dépenses d'équipement.

Cette approche précautionneuse se trouve aujourd'hui d'autant justifiée que le véritable coût de la suppression de la taxe professionnelle est à présent connu : 6,8 milliards d'euros, soit 1 milliard de mieux que les estimations initiales de Bercy, illustrant s'il fallait s'en convaincre, la précipitation de cette mesure et surtout le manque de fiabilité des calculs des services fiscaux. A l'heure des bouclages budgétaires et des choix difficiles que l'Etat impose, entre autres, aux collectivités territoriales, ce milliard pèse finalement lourd dans la balance. Après avoir perdu une bonne partie de leur pouvoir fiscal dans cette aventure, les collectivités territoriales sont confrontées à la forte volatilité de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), par nature impactée par la crise économique.

En substance, si les finances locales sont globalement saines, elles sont particulièrement sensibles à tout effet conjoncturel affectant leurs dépenses mais plus encore leurs recettes. Telle pourrait être la synthèse du récent rapport produit par l'agence de notation financière Fitch : sans apporter d'éléments réellement nouveaux, ce rapport souligne que la « performance budgétaire » des collectivités locales sera plus contrainte qu'auparavant, notamment en raison du remplacement de la taxe professionnelle par « un panier de ressources non dynamiques », ou encore la contraction de l'accès aux prêts nécessaires au financement des investissements.

Et de conclure que « 2012 marquera un tournant dans la récente histoire financière des collectivités locales françaises ». La loi de finances pour 2012 ne saurait mieux illustrer ce propos.

c. La loi de finances pour 2012

Les collectivités en ont pris l'habitude et savent, dorénavant, que l'Etat les contraint à participer au redressement des finances publiques qu'elles n'ont pourtant pas contribué à dégrader.

Les finances nationales étant exsangues, les concours financiers aux administrations publiques locales constituent une marge de manœuvre bien commode. Les tours de passe-passe auxquels nous a habitué le gouvernement depuis plusieurs années ont trouvé une nouvelle illustration cet automne, avec

la suppression combinée de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui constitue une perte de 2 milliards d'euros pour les recettes de l'Etat, « compensée » par la création d'une contribution sur les hauts salaires qui rapportera dix fois moins !

C'est cependant aux collectivités territoriales, qui seraient par nature dispendieuses, qu'il est demandé de faire des efforts. Et c'est sur ce postulat que repose la loi de finances 2012.

Celle-ci confirme, en premier lieu, le gel des concours financiers de l'Etat. Compte tenu de l'effort supplémentaire de 200 millions d'euros demandé aux collectivités, on peut même considérer que c'est d'une baisse dont il s'agit, plutôt que d'un gel.

Le plus important de ces concours, la Dotation globale de fonctionnement (DGF), est lui-même gelé. Sous les effets des hausses démographiques constatées et des créations de nouveaux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le volume global à distribuer, par collectivité, ne peut que baisser. La loi de finances prévoit donc plusieurs mécanismes servant de variables d'ajustement : les compensations d'exonération de fiscalité directe locale sont réduites de 14,57 % et, pour financer l'augmentation de la part population de la dotation forfaitaire et la dotation d'intercommunalité, la part garantie (bien mal nommée) et la compensation de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle sont ajustées en fonction du potentiel fiscal de la commune concernée (ce qui représente au total une perte pour les collectivités de 250 millions d'euros).

La loi de finances 2012 propose, en outre, une redéfinition du potentiel financier, notamment pour tenir compte du nouveau paysage fiscal issu de la réforme de la taxe professionnelle. Cette mesure n'est pas sans incidence sur nos finances, puisque ce ratio est utilisé dans les calculs de plusieurs dotations : pour ce qui nous concerne, la Dotation de solidarité urbaine (DSU), la part garantie de la DGF, mais aussi tout ce qui relève de la péréquation. Il en est ainsi du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRif) mais aussi de la nouveauté introduite cette année : le Fonds de péréquation intercommunal et communal (Fpic). Ce mécanisme de péréquation national ne vient pas « concurrencer » le FSRif, mais s'y superpose. Une commune peut donc être bénéficiaire ou contributeur de l'un et l'autre des fonds, voire parfois, ce qui relève d'une profonde anomalie, bénéficier du premier et participer au financement du second ! Encore une réforme, certes emprunte d'une démarche tout à fait louable, mais dont seule la mise en œuvre pratique aboutit à des aberrations. Considérée comme fiscalement pauvre en Ile-de-France, Livry-Gargan bénéficie depuis longtemps du FSRif. Mais désormais considérée comme fiscalement riche à l'échelle nationale, elle devra par ailleurs contribuer au Fpic. Ce qui est accordé d'une main par l'Etat sera donc repris de l'autre !

Enfin, comme il est de tradition, le parlement a fixé la valorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1,8 % (contre 2 % en 2011), soit un peu plus que

l'inflation prévisionnelle officielle (+1,7 %). Sans compenser les baisses des concours de l'Etat évoquées plus haut, cette mesure frappe sans discernement l'ensemble des contribuables, tout en permettant au gouvernement de fustiger l'augmentation des impôts locaux, même si les collectivités n'augmentent pas leurs taux.

C'est en tenant compte de ces éléments de contexte national très défavorables qu'a été conduite la préparation du budget communal.

2. La situation financière de la Ville de Livry-Gargan

Pas assez riche, pas assez pauvre : Livry-Gargan ne dispose pas d'une fiscalité dynamique, mais voit son éligibilité aux mécanismes de péréquation rognée année après année. Notre « normalité » n'est pas un atout, dans ce contexte économique, financier et législatif.

Il n'y a dès lors guère d'autre issue que de poursuivre la voie empruntée depuis de longues années, consistant à mener une gestion budgétaire sérieuse et rigoureuse, afin de répondre aux besoins, par ailleurs de plus en plus importants, des Livryennes et des Livryens.

Une analyse rétrospective, éclairée des derniers chiffres connus de l'exercice 2011, met en exergue la réalité de cette gestion.

a. La section de fonctionnement

La masse salariale (chapitre 012) reste le principal poste de dépenses de la section et traduit, par son poids (31,5 millions d'euros), le choix assumé de la majorité municipale d'une gestion en régie directe. Pour autant, sa progression reste contenue (+2,2 %), alors même que le développement des services aux Livryens a nécessité en 2011 de nouveaux recrutements (consécutifs à l'offre nouvelle en faveur de l'accueil de la petite enfance qu'a constituée l'ouverture du Pavillon Meyer, ainsi qu'à l'augmentation des effectifs scolaires qui a justifié la création de 9 postes).

Les dépenses de gestion courante (traditionnellement regroupées dans les chapitres 011 et 65) sont, elles aussi, maîtrisées dans leur évolution, malgré une évolution du coût des achats pour les communes dont l'inflation officielle n'est qu'un pâle reflet : ainsi, des postes importants comme les fluides ou les fournitures alimentaires pour nos écoles connaissent une progression quasi inéluctable oscillant entre + 4 et + 5 %. Dans ce contexte, la progression globale de 2,6 % de ces chapitres, atteste une fois encore des efforts de maîtrise des dépenses communales.

Malgré cette gestion vertueuse, on observe, entre 2010 et 2011, une érosion sensible de l'épargne de gestion (qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de gestion) laquelle, malgré un niveau satisfaisant (5,7 millions d'euros), poursuit une tendance déjà ancienne et provisoirement interrompue en 2010, en raison de l'augmentation des taux de la fiscalité

directe que nous avons été contraints de décider cette année là pour éviter la dégradation de nos comptes. Il s'agit là de la traduction simple et maintes fois évoquée, de la faible dynamique de nos recettes courantes, que la suppression de la taxe professionnelle n'a fait qu'amplifier.

Après l'augmentation constatée en 2010, grâce à la revalorisation des taux des taxes ménages, le niveau de l'épargne de gestion pour 2011 est en trompe l'œil : chacun a en mémoire l'artifice destiné à pallier à la suppression de la taxe professionnelle, qui a généré une augmentation faciale tout à fait notable de notre produit fiscal sur l'exercice fraîchement clos. Nous avons expliqué l'an passé que ce surplus de recettes avait vocation à être immédiatement repris par l'Etat, via le Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR).

Conjuguée aux baisses continues des concours de l'Etat versés aux collectivités territoriales par les gouvernements successifs depuis dix ans, cette réforme fait peser, in fine, sur le seul contribuable local, des choix nationaux dont le bénéficie reste à démontrer.

b. La section d'investissement

L'investissement reste la priorité de l'action municipale. Avec plus de 12 millions d'euros réalisés en 2011, la Ville poursuit sa politique de mobilisation de ses ressources et notamment de son épargne pour créer, développer ou réhabiliter ses équipements publics, conformément aux engagements pris par la majorité municipale lors des élections de mars 2008. A titre de comparaison, la moyenne annuelle des investissements sur la période 2009-2011 s'établit à 9,5 millions d'euros.

Au-delà des moyens opérationnels mis en œuvre pour atteindre cet objectif, grâce à l'engagement de l'ensemble des services municipaux, ce niveau d'investissement constitue une prouesse, compte tenu de la raréfaction des subventions d'investissement. Celles de l'Etat ont désormais quasiment disparu. Celles du Conseil général vont être suspendues pour une durée de trois ans, en raison de la situation financière dans lequel l'acte 2 de la décentralisation a plongé cette collectivité. Quant au Conseil régional d'Ile-de-France, le moins que l'on puisse dire est qu'il est peu réactif aux attentes des habitantes et des habitants de Livry-Gargan. En 2011, les subventions ont contribué pour moins de 8% au financement de nos dépenses d'équipement. Elles représentent désormais moins que le produit du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et il faut donc rechercher d'autres sources de financement.

La valorisation de notre patrimoine foncier constitue donc un levier non négligeable (3,5 millions d'euros de cessions en 2010 ; 2,5 millions d'euros en 2011) et témoigne, par son rythme mesuré, d'une volonté de maîtrise de l'aménagement urbain, dans un contexte de pression foncière importante. La densité moyenne de l'habitat livryen, comme les nombreux espaces verts de notre commune, attisent les convoitises des bétonneurs de tout poil, sous l'impulsion bienveillante de l'Etat, qui affiche clairement ses ambitions de densification de Livry-Gargan. Notre plan local d'urbanisme, mis en œuvre en

2006, permet pour l'instant d'atténuer cette tendance. La position, prise à l'unanimité par le Conseil municipal le 13 octobre 2011 sur la question de la territorialisation des objectifs de logements (Tol) proposée par le gouvernement en application de la loi sur le Grand Paris, confirme notre volonté de ne pas accepter le niveau de construction que voudrait imposer l'Etat à notre commune. Nous demeurerons vigilants sur cet aspect, dans le cadre de la discussion du Contrat de développement territorial (CDT).

Les taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement et versement pour dépassement du plafond légal de densité) constituent également des ressources complémentaires, d'autant plus appréciables qu'elles sont majoritairement acquittées par des promoteurs immobiliers ou des bailleurs sociaux. Elles participent aussi de cette maîtrise du paysage urbain livryen. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue la précarité de ces recettes, puisque si le législateur a remplacé la TLE par une taxe d'aménagement (dont nous avons voté les modalités de mise en œuvre en octobre dernier), le versement pour dépassement du plafond légal de densité disparaîtra définitivement en 2015. Le législateur entend ainsi priver les communes d'un moyen fiscal de limiter la densification à outrance. Outre la disparition d'un outil utile, cette disposition constituera une perte de recette très importante pour le budget communal, qui a perçu 2,1 millions d'euros à ce titre en 2010 et 2,7 millions d'euros en 2011.

La faiblesse intrinsèque des recettes propres de la section d'investissement n'a cependant pas freiné notre effort d'équipement. Ceci est d'autant plus remarquable que, pour la première fois depuis 2004, la Ville n'a pas eu besoin de recourir à la mobilisation de l'emprunt autorisé lors du vote du budget primitif 2011. Les efforts évoqués précédemment sur les dépenses de fonctionnement ont en effet permis de dégager des niveaux d'épargne suffisants pour faire face à nos dépenses d'équipement.

Cette stratégie a permis, au cours de l'année écoulée, une baisse opportune de l'encours de la dette communale de 2,6 millions d'euros, ce qui constitue un atout, même si tous nos indicateurs d'endettement étaient déjà au vert. En une période de crise financière où sont apparues des difficultés accrues pour mobiliser des prêts à des taux raisonnables, ce choix constitue autant d'économies pour demain.

3. Les perspectives pour 2012

a. Une section de fonctionnement contrainte

Les recettes fiscales:

Après une première année de pleine application de la réforme découlant de la suppression de la taxe professionnelle, il est désormais possible d'en tirer un premier bilan. Premier constat : notre pouvoir fiscal est rogné. Le Conseil municipal ne vote désormais que les taux des seules taxes pesant sur les ménages, ainsi que celui de la Cotisation foncière des entreprises (CFE). Tout

le reste échappe à notre décision. Deuxième constat : le produit final perçu est ponctionné à double titre. Via le FNGIR (à hauteur de 5,6 millions d'euros) et au travers du réfaction de la DGF a due concurrence du montant de la TASCOM (570 000 €). Nous sommes donc désormais contraints par l'Etat de porter la responsabilité de lever des impôts dont nous ne percevons pas réellement le produit, ce qui constitue une première dans l'histoire des collectivités territoriales.

- L'application aux bases définitives 2011 de la seule revalorisation forfaitaire prévue par la loi de finances (soit 1,8 %, les évolutions physiques n'étant connues que dans la seconde quinzaine de février au mieux), permet d'escompter, à taux constant, une progression du produit prévisionnel des trois taxes ménages limitée à 230 000 € ;
- La fiscalité en provenance des entreprises est désormais beaucoup plus aléatoire : si la valorisation législative s'applique aux bases de CFE, celles-ci demeurent intimement liées à la densité de notre tissu économique local et donc à la création ou à la disparition d'entreprises. Ce phénomène est encore plus flagrant s'agissant de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui repose sur le chiffre d'affaires. La morosité des perspectives économiques laisse craindre un recul de son produit en 2012 par rapport à celui encaissé en 2011 estimé, pour l'heure, un peu moins de 100 000 € ;
- S'agissant des droits de mutation, l'année 2011 a été marquée par une très bonne tenue des transactions immobilières à Livry-Gargan (15 % de produits supplémentaires, après deux années de ralentissement dues à la crise financière). Par nature conjoncturelles, ces recettes devraient subir une réfaction de l'ordre de 15 à 20% pour s'établir, au mieux, en 2012 au niveau de 2010 (1,5 millions d'euros). Il n'est pas impossible, cependant, que le recul soit plus marqué, comme il l'a été en 2009, le rythme de certaines transactions ayant été accéléré au 2^e semestre 2011, pour anticiper la fin de certaines dispositions fiscales incitatives.

Les concours de l'Etat :

- La dotation forfaitaire, qui représente plus des trois-quarts des concours et subventions perçus, poursuit sa courbe descendante : la légère diminution de notre population (telle que fixée annuellement par l'Insee), conjuguée à la baisse de la compensation de la suppression de la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle, génèreront une perte de l'ordre de 100 000 € par rapport à 2011. La Ville échappe en revanche à l'écrêtement de la part garantie (qui lui avait valu une réfaction de 140 000 € en 2011) et c'est sans doute la seule bonne nouvelle à attendre du côté des concours de l'Etat ;
- Les compensations pour exonérations fiscales décidées par l'Etat baissent, quant à elles, dans la proportion votée dans la loi de finances, soit 14,5 %. Cette décision représente une perte de recettes de près de 50 000 € pour le budget communal ;

- La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), perçues par les communes considérées comme fiscalement pauvres et qui représente une recette d'environ 330 000 € pour la Ville de Livry-Gargan, est maintenue dans son principe et son mécanisme. Mais l'année 2012 est marquée, nous l'avons vu plus haut, par une refonte importante de la péréquation horizontale qui, selon les simulations effectuées, sera largement pénalisante pour Livry-Gargan. Le produit du FSrif, autre dotation de solidarité que nous percevons en raison de la faiblesse de nos ressources fiscales, diminuera de 25 % (ce qui représente une perte de recettes de 350 000 €). La Ville devra en outre contribuer désormais au Fpic nouvellement créé, à hauteur de 71 000 € en 2012. Et ce n'est qu'un début, puisque la montée en charge progressive de cette contribution devrait atteindre 500 000 € à l'horizon 2016 !

Au total, la perte des recettes attendues des concours de l'Etat aux collectivités locales, représente à Livry-Gargan en 2012 un total de 575 K€, sur une enveloppe globale de 11,8 millions d'euros. Cette perte, pour être compensée, correspondrait à une augmentation de 1,9 points des impôts locaux payés par les Livryennes et les Livryens.

Les produits des services :

Ils ne sauraient couvrir le cout réel des services rendus à nos concitoyens et constituent donc un poste de recettes secondaire. Pour autant, sous l'effet d'une hausse annuelle mesurée des tarifs (que nous entendons continuer d'aligner sur l'inflation) mais aussi du nombre de rationnaires des cantines scolaires, 2012 devrait voir ces produits progresser en volume, même si leur recouvrement suppose la mise en œuvre de moyens humains importants. Afin d'optimiser cette tâche, après l'ouverture de la possibilité de paiement par carte bancaire, pour la mise en place du prélèvement automatique pour les usagers qui le souhaitent, la Ville ambitionne de faciliter les démarches en développant notamment le télépaiement.

A l'heure où les recettes de fonctionnement se contractent ou sont soumises à de fortes incertitudes, les dépenses de la section conservent leur dynamique et leur rigidité propres.

- Le choix revendiqué et assumé d'un mode de gestion en régie des services municipaux implique une masse salariale conséquente : sans autre évolution que le Glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente une augmentation annuelle de 1 %, elle pèse 32,5 millions d'euros. Il importe donc de mettre en exergue l'attachement de nos agents à la Ville et leur professionnalisme, de favoriser leur formation et leur polyvalence, d'optimiser leur organisation.
- Les autres dépenses de gestion (près de 15 millions d'euros) ne sont pas nécessairement moins contraintes : fluides, fournitures alimentaires,

entretien courant de notre patrimoine, contribution à des organismes intercommunaux (Syctom ou Brigade des sapeurs pompiers de Paris) ne peuvent être diminués budgétairement sans impacter la qualité du service rendu. Et ce sont ces mêmes postes qui subissent une inflation bien réelle, souvent supérieure aux chiffres officiels, comme l'Association des maires de France en fait chaque année la démonstration, en publiant son panier des dépenses communales.

- L'annuité de la dette (capital et intérêts) s'inscrit dans une remarquable continuité, avec 3,6 millions d'euros (stable par rapport à 2011). La stratégie de désendettement mise en œuvre l'an passé a permis d'éviter de voir la charge des intérêts de la dette progresser, malgré une augmentation des taux d'intérêts.

Les précautions d'usage restent néanmoins de mise car, à l'heure où ces lignes sont écrites, les incertitudes sont encore nombreuses : la notification des bases fiscales et des dotations n'est pas encore intervenue de la part des services de l'Etat, les ultimes arbitrages sur le périmètre des activités municipales restent à rendre en fonction des moyens exacts dont nous disposerons, l'ajustement des crédits au regard du résultat de clôture de l'exercice 2011 reste à arrêter. Pour autant, les tendances ne devraient pas changer et notre objectif d'affecter le maximum d'épargne au financement des investissements reste constant.

b. Un programme d'équipement soutenu

Dans la droite ligne des exercices précédents, la majorité municipale s'attachera encore, en 2012, à honorer ses engagements de campagne. C'est cette ambition qui préside, dans un contexte global morose, à la recherche d'une optimisation de notre épargne, condition sine qua non de notre capacité d'investissement sans recours massif à l'emprunt.

Comme l'an passé, cette orientation aura pour traduction d'affecter l'essentiel du résultat de fonctionnement à la section d'investissement plutôt que de l'utiliser pour financer des dépenses de gestion.

Ainsi, ce sont environ 5 millions d'euros, fruit d'une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, qui viendront abonder les recettes d'investissement, afin de limiter le montant de l'emprunt d'équilibre.

Cet autofinancement sera évidemment complété par des ressources propres :

- même si les financements croisés ont tendance à se raréfier dans un contexte difficile pour les collectivités locales, notre vigilance est toujours plus grande afin d'identifier les dispositifs de nos partenaires institutionnels permettant de subventionner nos projets. La Caisse d'allocations familiales (CAF) reste un interlocuteur privilégié pour le financement des équipements de la petite enfance ou les centres de loisirs ;

- Le bon niveau de réalisation de nos dépenses d'équipement en 2011 (12 millions d'euros) garantit un montant au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de l'ordre d'un million d'euros. La délivrance des autorisations d'urbanisme laisse escompter la perception du produit de la taxe locale d'équipement (avant son remplacement progressif par la taxe d'aménagement) et du versement pour dépassement du plafond légal de densité à hauteur de 3 millions d'euros ;
- Les cessions foncières constituent encore un levier d'action important, avec la possibilité d'inscrire 1,3 millions d'euros de recettes, dès le budget primitif.

Enfin, notre objectif en matière d'emprunt demeure inchangé. Il vise à stabiliser le niveau actuel de l'encours : pour y parvenir, l'emprunt d'équilibre sera donc limité au montant du capital remboursé, soit 2,5 millions d'euros.

Ces ressources viendront financer un programme important, qui s'articule autour des grandes politiques publiques portées par la municipalité et qui sont gérées en opérations budgétaires depuis 2011, permettant une lecture pluriannuelle de la réalisation dudit programme.

Le patrimoine scolaire et périscolaire sera, cette année encore, l'axe d'intervention prioritaire. L'agrandissement de la maternelle Vauban et de l'élémentaire Jean-Jaurès II, pour un montant de 3,5 millions d'euros, permettront de développer et améliorer les capacités d'accueil dans nos écoles, dont les effectifs ne font que croître année après année. Ce programme fait suite à l'agrandissement des écoles maternelles Jean-Jaurès et Jacob concrétisés l'an passé, qui a permis le déroulement de la rentrée scolaire de septembre dernier dans de bonnes conditions. Ce qui est valable pour les locaux dédiés à l'enseignement l'est tout autant pour ceux affectés aux centres de loisirs avec, comme priorité cette année, la construction dans le périmètre du nouveau gymnase Jacob, de locaux spécifiques pour le centre de loisirs préalablement accueilli dans l'école maternelle Jacob. Le coût de cette opération est estimé à 325 000 €. Nous poursuivrons également en 2012 le programme de rénovation des sanitaires scolaires entrepris depuis 2010.

La valorisation et l'entretien des espaces publics communaux restera au cœur de notre action. Afin d'améliorer la sécurité des Livryennes et des Livryens, qui subissent le désengagement de l'Etat et l'échec des politiques nationales menées depuis dix ans dans ce domaine, afin de lutter également contre les dégradations bénignes ou plus lourdes de l'espace public en raison de la multiplication des comportements inciviques, un renforcement du dispositif de vidéosurveillance mis en place en 2007 sera engagé. La première étape de ce renforcement passera par le déploiement d'un réseau de fibre optique (environ 400 000 €), couplé avec le réseau appelé à relier les différents sites de l'administration municipale (environ 410 000 € non liés à la vidéosurveillance). L'installation proprement dite des caméras supplémentaires implique

l'inscription de 435 000 €. Les espaces verts, qui font la fierté de Livry-Gargan, verront en 2012 le début du programme pluriannuel de réhabilitation du parc Lefèvre avec des travaux estimés à 1,1 M€. En revanche, eu égard à l'ampleur du programme d'équipement pour 2012, notre municipalité assume le glissement sur l'exercice suivant de la construction des nouvelles serres municipales qui seront implantées dans le parc Georges-Pompidou, dans le cadre d'une refonte de l'organisation de ce service qui fonctionne actuellement sur trois sites distincts. La voirie et ses dépendances (notamment l'éclairage public), continueront de faire l'objet de modernisations et d'aménagements, en particulier en faveur de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Le secteur de la petite enfance, après l'ouverture en 2011 du pavillon Meyer qui a permis une offre de 30 places supplémentaires, verra la réhabilitation du rez-de-chaussée de la crèche Jean-Moulin et la mise en conformité de la crèche Saint-Claude dans l'attente de sa reconstruction, pour un montant total estimé à près de 600 000 €.

Un peu plus de 400 000 € seront affectés à l'achèvement de l'AP/CP de réhabilitation-extension du gymnase Jacob. Un montant identique sera en outre dédié à la réhabilitation-extension du gymnase Danton, dont les études d'architecte ont démarré fin 2011 après l'attribution du concours de maîtrise d'œuvre. Les premiers travaux devraient démarrer au 4^e trimestre 2012.

Ces opérations majeures, qui vont rythmer cet exercice budgétaire, seront évidemment complétés des investissements nécessaires à la préservation de notre patrimoine bâti (dont l'amélioration sans cesse apportée à l'accès aux personnes à mobilité réduite ou les travaux destinés à favoriser des économies d'énergie), mais aussi à la modernisation de nos services (avec l'acquisition de véhicules, d'outils informatiques, dont le bon fonctionnement passe par la connexion des différents sites distants accueillant des services via un réseau de fibre optique).

Enfin, près de 1,9 millions d'euros sont consacrés au mécanisme des surcharges foncières, garantissant tout à la fois une maîtrise de pression foncière sur notre territoire et l'atténuation des contraintes issues de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU).

D'ultimes arbitrages seront encore nécessaires pour affiner ce programme, qui sera présenté lors du vote du budget primitif. En effet, pour conséquent qu'il soit, son équilibre demande chaque année des choix de plus en plus drastiques, qui conduisent à ne pouvoir retenir qu'environ un quart des demandes, pourtant toutes légitimes, exprimées par les élus et les services lors du lancement, dès le mois de septembre, du processus d'élaboration budgétaire.

4. Conclusion

Telles sont les orientations budgétaires qui ont présidé à la préparation du budget 2012 et qui ont été guidées par une triple préoccupation :

- Préserver un service public qualitatif, dont le mode de gestion en régie nous semble être la meilleure garantie ;
- Répondre au plus près aux attentes légitimes et nombreuses des Livryens, qui, en ces temps troublés, montrent leur fort attachement à l'échelon communal et expriment à son endroit des attentes de plus en plus exigeantes ;
- Assurer, dans un contexte de détérioration des finances publiques, une gestion saine de nos propres finances, sans faire peser sur le contribuable, via la pression fiscale ou sur les générations futures, via la dette, les choix qui sont les nôtres aujourd'hui.

Il semble possible d'affirmer, au stade du débat d'orientations budgétaires, que nous serons en mesure de tenir ces objectifs cette année encore.